

CANICULE ET CHALEURS EXTREMES

- **Réinscription**

Vous êtes déjà inscrit(e), compléter le bulletin pour actualiser les données.

- **Qui peut s'inscrire ?**

Les personnes âgées de 65 ans et plus, les personnes âgées de 60 ans et plus inaptées au travail, les adultes handicapés bénéficiant de l'un des dispositifs suivants : AAH, ACTP, carte d'invalidité Sécurité Sociale, d'invalidité de guerre).

- **Comment s'inscrire ?**

Retourner au CCAS l'imprimé ci-dessous dûment complété par l'intéressé(e) ou son représentant légal ou par un tiers (voisin, ami, médecin traitant ...).

- **Finalité**

En cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence, le registre est à transmettre au préfet sur sa demande. Il lui appartient, et à lui seul) de (faire) communiquer tout ou partie des données du registre à d'autres destinataires tels que les organismes et services chargés de l'organisation et de la coordination des interventions à domicile. Le maire, n'agit donc que sur instruction du préfet.

✂-----

INSCRIPTION FACULTATIVE SUR LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP ISOLEES ET VIVANT A LEUR DOMICILE

M. et/ou Mme (nom-prénom)

Date de naissance M. : Mme :

Adresse complète :

Tél. : Adresse mail :

Situation (cocher la case correspondante) : personne âgée de 65 ans et +

personne âgée de 60 ans et inapte au travail

personne en situation de handicap

Personne à prévenir en cas d'urgence :

M. et/ou Mme (nom-prénom)

Adresse complète :

Tél. Adresse mail :